

qu'il avait encore quelque chose à apprendre, et qu'après tout il valait mieux qu'il fit de la bonne médecine que de la mauvaise politique, et ils se sont empressés de le renvoyer à ses livres. C'est bien fait.

Les médecins ont l'intention à l'avenir de protéger, autrement, leurs intérêts. Profitant de la dernière campagne électorale, M. le Dr Larrendeau, de St-Gabriel de Brandon, un champion des intérêts professionnels, appuyé par le Dr F. de Martigny ont fait imprimé la circulaire que nous publions ci-dessous avec une formule spéciale à l'usage du candidat afin de l'engager formellement à suivre les avis du Bureau et de l'Université dans les questions vitales qui nous intéressent.

Nous sommes heureux de prendre note du mouvement et d'en féliciter les auteurs.

*Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec
Comité de Législation.*

Lettre circulaire aux Médecins de la Province de Québec.

MONTREAL, mai 15, 1908.

Monsieur et confrère,

Vous n'ignorez pas que depuis quelques années, la profession réclame des amendements à l'acte médical. Par une singulière anomalie, des trois professions libérales exerçant dans notre province, seuls MM. les avocats représentés par le Barreau et MM. les notaires par la Chambre des notaires, ont respectivement un Bureau provincial d'examineurs, et un Conseil de discipline effectif ; l'on convient cependant que le médecin, à cause de l'importance des intérêts qui lui sont confiés, doit posséder à la fois une valeur scientifique incontestable et une haute moralité. Nous croyons donc qu'un Bureau provincial d'examineurs pour surveiller la porte d'entrée de la profession, et un Conseil de discipline pour exclure de notre corporation les membres indignes, ou qui pourraient devenir un danger pour la société, le tout sous le contrôle du Bureau des gouverneurs, sont des mesures d'intérêt public qui s'imposent. Nous croyons que c'est le désir général d'amender les lois concernant l'exercice illégal de la médecine, et de porter le cours des études médicales à cinq années, en considération des exigences scientifiques actuelles et en présence sur-